

Pour une politique d'éducation aux médias dynamique et durable

Mémoire du Conseil Supérieur de l'éducation aux Médias

23 mai 2024

Introduction

A l'heure où les réseaux sociaux véhiculent massivement des messages haineux, où la désinformation se répand de façon préoccupante, où les intelligences artificielles s'apprêtent à bouleverser de nombreux secteurs de la société... L'éducation aux médias devient plus nécessaire que jamais. Et dans un monde où les médias ont pris une place déterminante, développer les compétences médiatiques de chaque citoyen·ne est un enjeu éducatif majeur pour nos sociétés démocratiques.

Pour relever ces défis, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 25 avril 2024 un nouveau décret qui attribue de nouveaux moyens pour développer l'éducation aux médias hors de l'enseignement via des appels à projets et le financement d'une semaine annuelle de l'éducation aux médias dans les écoles et le secteur de la Jeunesse. Il prévoit également la création de trois nouveaux centres de ressources. Cependant, leur financement est laissé à l'appréciation des prochains gouvernements. De plus, les acteurs et opérations dédiés essentiellement à l'enseignement ont subi depuis de nombreuses années un définancement de plus de 40 % à cause de la non-indexation de leurs moyens. Le nouveau décret prévoit désormais cette indexation, mais sans rattraper le retard accumulé. Or, les opérateurs ne parviennent plus à répondre aux nombreux besoins qui leur sont adressés.

C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias veut rappeler que le renforcement et le développement de l'éducation aux médias a un coût et que, sans un financement adéquat, ses membres ne parviendront pas à réaliser leurs missions. Si la volonté politique exprimée par le décret veut être à la hauteur des enjeux, celui-ci doit être accompagné des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce mémorandum identifie **5 axes stratégiques prioritaires** en vue de développer une politique d'éducation aux médias apte à rencontrer les objectifs assignés. Il s'adresse à tou·te·s les responsables politiques en vue de la constitution d'un nouveau Gouvernement et d'une déclaration de politique communautaire ambitieuse et engagée pour l'éducation aux médias au bénéfice de tous

1. **Donner les moyens au nouveau décret pour atteindre ses objectifs** _____ 2
2. **Un plan d'actions stratégiques à mettre en œuvre** _____ 3
3. **Renforcer l'EAM dans l'Enseignement** _____ 4
4. **Une EAM pour tou·te·s les citoyen·ne·s, tout au long de la vie** _____ 6
5. **S'adapter aux nouveaux enjeux et thématiques** _____ 7

1. Donner les moyens au nouveau décret pour atteindre ses objectifs

La mise en œuvre du Décret du 25/04/2024 nécessite tout d'abord l'adoption des arrêtés d'application par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce le plus rapidement possible. En effet, ce décret entre en vigueur le 1er janvier 2025 et tout retard dans sa mise en application sera préjudiciable au secteur. Il faut que, sans délai, le nouveau Conseil soit mis en place et que les opérateurs et opérations soient reconnus et subsidiés dès le début de l'année.

Le nouveau décret contient des objectifs renforcés ainsi qu'un élargissement vers de nouveaux publics mais les moyens nécessaires pour les réaliser ne sont pas adaptés. En effet, pour la plupart des dispositifs et opérations antérieurs au nouveau décret, le financement prévu est inchangé depuis 2008 et témoigne en réalité d'un définancement structurel considérable du secteur. En outre, plusieurs dispositifs du nouveau décret, tels que la création de trois centres de ressources pour le secteur associatif ou la distribution gratuite de la presse numérique pour les élèves de dernière année du secondaire, ne sont pas financés. Cette situation semble contredire la volonté politique affirmée de ce décret.

Dans son avis n°58 relatif à l'avant-projet de décret, le CSEM avait identifié les moyens budgétaires nécessaires à la réalisation de ses missions. Ceux-ci n'ont pas été pris en compte. C'est pourquoi le CSEM interpelle à nouveau les pouvoirs subsidiants et rappelle quels sont les moyens nécessaires pour une réelle mise en œuvre du décret:

- le montant de 317.000€ alloué aux centres de ressources pour l'enseignement, non-indexé depuis le décret de 2008, n'a jamais été revalorisé. Il devrait bénéficier d'un rattrapage afin d'atteindre 443.800 € (et depuis la création du CEM en 1995 : 618.379 €) ;
- la subvention des centres de ressources pour le monde associatif n'est pas définie par le décret. Celle-ci doit être budgétée et attribuée dans des conditions d'octroi similaires à celles prévues pour les centres de ressources de l'enseignement, soit un budget estimé à 400.000 €
- le financement de la mise à disposition à prix réduit d'un abonnement numérique à un titre de presse quotidienne pour chaque élève de dernière année de l'enseignement secondaire, n'est pas budgété. Le financement de ce dispositif doit être garanti ;
- le montant de la subvention de visites gratuites de journalistes professionnel·le·s au sein des établissements scolaires n'ayant pas été indexé depuis 2008, devrait faire l'objet d'un rattrapage et être porté au minimum à 155.000 € (ou 218.000 € sur la base du subside initial de 1994). Vu la demande croissante du terrain, cette subvention devrait être portée à 200.000 € ;
- le montant de la subvention de l'opération permettant la programmation à prix réduit de la projection de films dans des salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires devrait faire l'objet d'un rattrapage et être porté au minimum à 250.000 € ;
- le soutien de projets scolaires en éducation aux médias devrait passer de 20.000 à 50.000 € et prévoir un financement de 2500 € par projet.

Le budget supplémentaire permettant de compléter les montants déjà prévus par le décret représente donc un total minimum de 667.800 €, outre les dispositifs encore à budgéter.

2. Un plan d'actions stratégiques à mettre en œuvre

En décembre 2021, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un Plan « éducation aux médias », composée de 62 actions, visant à renforcer la politique d'éducation aux médias afin d'offrir à chaque citoyen·ne, pendant son parcours scolaire, mais aussi en dehors de ce cadre et tout au long de sa vie, un accès aux dispositifs d'éducation aux médias.

Ce plan était particulièrement ambitieux dans la mesure où il était composé de 62 actions réparties dans 4 axes couvrant toutes les compétences de la FW-B. Si plusieurs d'entre elles ont été réalisées ou ont été lancées, elles sont loin d'avoir toutes pu être mises en œuvre. Certaines actions sont amenées à être pérennisées alors que d'autres sont encore à l'état de réflexion.

Si l'adoption de ce plan a témoigné d'une volonté politique d'accorder de l'importance à l'éducation aux médias, il a malheureusement été impossible de le faire aboutir en deux années. Certaines actions transversales nécessitent du temps pour se déployer pleinement et d'autres actions ont manqué de ressources humaines et de budgets disponibles pour être développées dans une temporalité aussi réduite.

C'est pourquoi, à partir de l'évaluation du Plan « éducation aux médias » 2022-2024 et en cohérence avec l'application du nouveau décret relatif à l'éducation aux médias, le CSEM recommande pour la suite d'élaborer **un plan stratégique d'actions en éducation aux médias phasé sur 5 ans** (durée de la législature) **et resserré autour de quelques grandes priorités** pour le secteur. Ces priorités devront être définies dans une concertation étroite entre le Gouvernement et le secteur et au moins rencontrer 3 axes stratégiques :

- renforcer la place de l'EAM dans l'enseignement et dans la formation des enseignant·e·s ;
- atteindre de nouveaux publics (en priorité les publics adultes en situation de vulnérabilité sociale et culturelle) et soutenir le déploiement d'une EAM tout au long de la vie ;
- s'emparer de nouvelles thématiques qui constitueront les enjeux de demain, telles que, par exemple, les intelligences artificielles, les pratiques vidéoludiques ou encore la désinformation.

3. Renforcer l'EAM dans l'Enseignement

Le CSEM note que l'éducation aux médias, dans le secteur de l'Enseignement, repose, encore aujourd'hui, sur une double logique :

- Une logique transversale : L'EAM est identifiée comme une des pratiques pédagogiques potentiellement demandée à chaque enseignant·e. Elle apparaît d'ailleurs dans le *Code de l'Enseignement fondamental et secondaire*. Cependant, le risque d'une éducation aux médias transversale, est un manque de pratique dans les classes, parce que ses objectifs seraient trop peu lisibles.
- Une logique disciplinaire : le CSEM note que l'éducation aux médias apparaît explicitement dans la nouvelle discipline FMTTN¹ (conjointement entre la littératie numérique et la littératie médiatique à partir de la troisième primaire) et particulièrement dans la discipline numérique où [le cadre général des Compétences en éducation aux médias](#) est cité.

Faire vivre l'EAM dans l'Enseignement

Dans le cadre de la mise en place du Pacte pour un Enseignement d'excellence, le CSEM a travaillé à l'élaboration et la publication d'outils précis et concrets pour permettre aux acteur·rice·s de l'Enseignement de se saisir des opportunités de l'éducation aux médias :

- La brochure thématique « [L'éducation aux médias dans les référentiels du Tronc commun](#) » qui reprend l'ensemble des attendus disciplinaires, dans chaque branche du Tronc commun, permettant de faire de l'éducation aux médias.
- Des brochures d'activités concrètes à vivre en classe : la brochure d'activités pour [les classes de maternelle](#) et de [1ère et 2e primaire](#) est déjà publiée et la brochure pour les classes de 3e et 4e primaire est en cours de publication.

Le CSEM invite le prochain Gouvernement à **diffuser et promouvoir ces outils**, notamment auprès des responsables pédagogiques, des concepteur·rice·s de programmes scolaires, des directions d'établissement, des enseignant·e·s, des éducateur·rice·s, ou encore des responsables de la formation initiale et continue des enseignant·e·s. En l'absence d'une information claire, la place de l'éducation aux médias dans le parcours scolaire de chacun·e n'est pas garantie.

Il y a en effet un réel enjeu concernant la visibilité de ces documents. Ainsi, les réseaux qui organisent les périodes (les heures de cours) et accompagnent les établissements pour fixer leurs priorités (les plans de pilotage) doivent avoir une représentation très concrète de ce qu'est l'éducation aux médias.

Au-delà du Tronc commun, le CSEM porte également à l'attention du futur Gouvernement **la place de l'éducation aux médias et son renforcement dans la réflexion sur la réécriture des référentiels à partir de la 4e secondaire, en continuité du Tronc commun.**

Former les enseignant·e·s

Pour permettre aux enseignant·e·s de mieux s'approprier l'éducation aux médias, il est nécessaire qu'elle fasse **partie intégrante de la formation initiale de chacun·e**. Alors que ces

¹ Formation manuelle technique, technologique et numérique



dernières années, les Universités et Hautes Écoles ont travaillé à la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignant·e·s, l'éducation aux médias est peu apparue comme une priorité. Or, le CSEM considère que la place de l'éducation aux médias doit être renforcée dans la formation initiale, en cohérence avec les référentiels.

Toujours dans le cadre de la formation initiale des enseignant·e·s, le CSEM demande également la valorisation des titres spécialisés existants en éducation aux médias dans le cadre des barèmes et des titres et fonctions pour l'enseignement.

Enfin, pour permettre aux enseignant·e·s expérimenté·e·s et déjà en fonction de s'approprier les thématiques et enjeux de l'EAM, il convient de **renforcer sa place dans la formation continue des enseignant·e·s**. Dans ce cadre, il semble indispensable de développer une collaboration étroite entre les instituts de formation des enseignant·e·s et le CSEM pour mettre l'éducation aux médias à l'agenda de leurs priorités.

4. Une EAM pour tou·te·s les citoyen·ne·s, tout au long de la vie

Si le renforcement de l'EAM dans l'enseignement reste un enjeu crucial, il est désormais évident que cela ne suffira pas pour la rendre accessible à tous les publics et tout au long de leur vie. L'évolution extrêmement rapide des médias combinée à l'émergence de nouveaux phénomènes tels que l'impact des intelligences artificielles dans la nature même de l'information et des représentations médiatiques indiquent que les compétences médiatiques doivent se renouveler et s'adapter à des situations inédites et complexes. Ce que nous pouvons anticiper aujourd'hui ne sera probablement plus adapté à la réalité des médias de demain. La recherche nous indique aussi que l'impact des vulnérabilités sociales et culturelles qui interfèrent de façon majeure dans le rapport aux médias est généralement sous-estimé.

Lutter contre les inégalités

Il est essentiel de soutenir le développement de nouvelles approches, méthodes et outils adaptés à une diversité de publics et de contextes éducatifs et culturels: de l'éducation permanente à la petite enfance, de la parentalité à la lutte contre les inégalités numériques, l'EAM est appelée à se réinventer et à innover en permanence. Il s'agit désormais de **rencontrer les besoins spécifiques de différents publics** : parents, adultes, adultes en situation d'illectronisme, personnes âgées, en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, migrantes...

L'EAM doit désormais s'articuler avec la lutte contre les inégalités sociales, les discours de haine, le cyberharcèlement, le sexisme, le racisme, les exclusions et les discriminations.

C'est en ce sens que le nouveau décret prévoit la reconnaissance de nouveaux centres de ressources pour accompagner les secteurs de l'éducation permanente, des centres culturels, des centres d'expression et de créativité, des organisations de jeunesse et centres de jeunes, de la lecture publique, les ateliers de production, la cohésion sociale, les radios associatives, la formation professionnelle, ou l'accueil extrascolaire. Tous ceux-ci ont désormais un rôle à jouer dans l'éducation aux médias, en relation avec leurs publics jeunes et adultes et il est nécessaire de les **soutenir dans ce déploiement de l'éducation aux médias tout au long de la vie**.

Soutenir la parentalité

Les vifs débats actuels autour de la place des écrans dans nos espaces privés, professionnels et sociaux montrent une accélération de ces préoccupations, notamment auprès des parents. Elles s'inscrivent dans une forme contemporaine de « panique morale ». Ce phénomène exprime une crainte quant aux **conséquences de ces usages sur la santé mentale et sociale des enfants et adolescent·e·s**, ainsi que sur leur développement cognitif. Pour le CSEM, il est essentiel de rappeler qu'une **conception basée sur l'interdit s'accommode mal avec une éducation aux médias** favorisant au quotidien la réflexivité, et l'accompagnement au développement d'une pensée critique. L'enjeu est de considérer qu'il est nécessaire de **soutenir davantage la parentalité** en apportant des informations fiables et des possibilités d'accompagnement et de dialogue avec l'enfant ou l'adolescent·e, au lieu de les culpabiliser face aux usages médiatiques.

Développer l'EAM dans le secteur Jeunesse

Dans le secteur de la Jeunesse (centres et organisations) plus spécifiquement, il est nécessaire de poursuivre et pérenniser les actions existantes, la formation des professionnels du secteur et les appels à projets, dans une **concertation renforcée avec le CSEM**.

5. S'adapter aux nouveaux enjeux et thématiques

Les nouveaux défis en éducation aux médias exigent des approches novatrices qui favorisent des usages inventifs, créatifs et critiques. Pour être efficaces, ces outils/dispositifs/approches doivent correspondre aux usages et aux besoins des publics concernés, en perpétuelle évolution.

L'intégration des intelligences artificielles (IA) dans le champ de l'éducation aux médias suscite, par exemple, un vif débat. Certain·e·s y voient un potentiel pour enrichir l'apprentissage, tandis que d'autres soulignent les dangers de l'automatisation des contenus. Dans le domaine éducatif, quel que soit le contexte spécifique de leur utilisation, les IA doivent devenir un objet d'apprentissage, sans diabolisation, tant pour les éducateur·rice·s que pour les apprenant·e·s.

Soutenir la recherche

Pour ce faire, il est impératif de **promouvoir la recherche en Éducation aux Médias**. Une enquête telle que [#Génération2024](#), actualisation de l'enquête [#Génération2020](#) sur les usages médiatiques des jeunes, donne de précieuses informations quant aux pratiques actuelles et aux besoins pour les jeunes dans le domaine de l'éducation aux médias.

Le CSEM recommande **d'étendre ce type de dispositifs aux autres publics et a minima de garantir leur pérennisation** afin de disposer de données actualisées sur les usages médiatiques des citoyen·ne·s et anticiper les nouveaux besoins en éducation aux médias.

Pour mieux adapter les dispositifs existants, il est également nécessaire de mettre en place **une recherche sur les dispositifs déjà en place, la motivation des acteurs qui s'en emparent et les effets de leur mise en place** non seulement dans le secteur de l'Enseignement mais aussi dans les autres secteurs.

Relever les enjeux internationaux

Du point de vue sectoriel, l'éducation aux médias fait l'objet d'un nombre croissant de dispositions et initiatives de l'Union européenne et d'autres organisations internationales comme l'UNESCO ou l'Organisation internationale de la Francophonie. Ceci implique un nombre croissant de sollicitations en termes d'interventions, de représentation et d'implication dans des dispositifs co-financés par l'UE. Le cadre réglementaire de l'Union européenne impose également de nouvelles obligations aux États membres en matière d'éducation aux médias et à l'information (directive SMA, Règlement sur la liberté des médias et Règlement relatif à un marché unique des services numériques).

L'expertise des membres du CSEM sera également nécessaire dans la mise en place des dispositions liées à la régulation des plateformes sociales pour qu'elles intègrent systématiquement des dispositifs d'éducation aux médias. Dans ce cadre, on peut identifier la nécessité de :

- renforcer la représentation et l'implication européenne et internationale de la FW-B dans le secteur de l'éducation aux médias et à l'information ;

- défendre et promouvoir au niveau international la vision de l'éducation aux médias portée par la FW-B ;
- développer et soutenir la mise en place de partenariats et de co-financements européens pour le secteur ;
- renforcer la Direction d'appui au Conseil Supérieur de l'éducation aux Médias pour atteindre ces objectifs.

Ce mémorandum démontre que l'éducation aux médias doit rester un secteur dynamique afin de pouvoir réagir efficacement face à l'émergence ou l'amplification rapide de nouveaux enjeux et thématiques. Le CSEM plaide pour la poursuite d'une politique engagée et volontariste, en dotant la FW-B des moyens nécessaires à la réalisation de ses ambitions et objectifs.

La vie démocratique est profondément influencée par les médias et les discours qu'ils véhiculent. L'éducation aux médias est une des formes essentielles de l'éducation à la citoyenneté. Elle est indispensable à la survie de nos démocraties et doit être en capacité de les soutenir.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux Médias

23 mai 2024

Le [Conseil supérieur de l'Education aux Médias](#) (CSEM) est constitué de 54 membres effectifs et autant de suppléants issus des secteurs de l'enseignement, de l'éducation permanente, de la jeunesse et des médias. Il a été créé par un décret adopté le 5 juin 2008 par le Parlement de la FW-B. Sa mission principale est de promouvoir l'éducation aux médias et favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire, la jeunesse et l'éducation permanente. Il entend favoriser et aider à l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes d'éducation et de formation de tous les publics, tout au long de la vie.